

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

NOR : JUSK2326919A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 16 octobre 2023, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.

Les concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation sont ouverts aux personnes remplissant les conditions fixées au 1^o de l'article 5 du décret du 23 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.

Le nombre total des postes offerts au titre de l'année 2024 à ces concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Les registres d'inscription sont ouverts du lundi 30 octobre 2023 jusqu'au vendredi 1^{er} décembre 2023 à 23 h 59, heure de Paris. La date limite de retrait et de clôture des dossiers est fixée au vendredi 1^{er} décembre 2023, terme de rigueur.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique sur le site du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrite.fr, rubrique « recrutement ».

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au vendredi 1^{er} décembre 2024 à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par téléprocédure, les candidats conservent la possibilité d'obtenir le dossier imprimé établi à cette fin jusqu'au vendredi 1^{er} décembre 2023, délai de rigueur, en écrivant à l'adresse suivante : ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau du recrutement et de la formation des personnels/concours DPIP 2024, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

La date de retour des dossiers est fixée au vendredi 1^{er} décembre 2023, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier papier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 1^{er} décembre 2023 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ou par tout autre mode d'envoi non postal (courriel, télécopie) sera refusé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve doivent transmettre au service organisateur, au plus tard le vendredi 1^{er} décembre 2023, par voie dématérialisée à l'adresse concours.dap@justice.gouv.fr, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les épreuves d'admissibilité des concours externe et interne se dérouleront du mardi 20 février 2024 au jeudi 22 février 2024.

Les résultats des épreuves d'admissibilité de ces concours pourront être consultés sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrite.fr, rubrique « recrutement » à partir du vendredi 19 avril 2024.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

Les candidats déclarés admissibles recevront une convocation :

- aux tests psychologiques qui auront lieu du lundi 13 au mercredi 15 mai 2024 ;
- aux épreuves d'admission et à l'entretien avec un psychologue qui auront lieu à partir du mardi 11 juin 2024.

En vue des épreuves d'admission, les candidats titulaires d'un doctorat devront télécharger sur le site du ministère de la justice <https://lajusticerecrite.fr/>, rubrique « recrutement », la fiche individuelle de renseignements qui est à retourner par voie dématérialisée à l'adresse concours.dap@justice.gouv.fr avant le vendredi 10 mai 2024.

Les résultats de ces épreuves d'admission pourront être consultés sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « recrutement », à partir du jeudi 27 juin 2024.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.